

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2020

COMPTE RENDU

Le 6 janvier 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 27 décembre 2019.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Ghislaine RIBALTA, Mohamed HABIB, Claire GARNIER, Philippe LAFORGE, Caroline BOISSET, Jean Paul LATHIERE, Claudie RIGOT, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Liliane DUVIEU, Priska GUILLOT, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Salima REGAIA, Sylviane LEPOITTEVIN, Guy DUFOUR, Jean-François ALY, El Houcine OUARRAOU, Onder AYDIN, Patrick MAROLE, Marcel AUDE, Christian HIEZ, Corinne OCCANSEY, Vincent LOUVET, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Najat MASDAN à Rodolphe THOMAS
Léa CHATEL à Karine BACHELEY
Dramane KY à Siméoni NOUSSITHE KOUETA
Thierry LEGOUIX à Corinne OCCANSEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Priska GUILLOT

La séance est ouverte à 20h.

Budget ville – Décision modificative n°2019-04

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	- 63 000.00
	Chapitre 922	- 30 000.00
	Chapitre 923	- 5 000.00
	Chapitre 924	+ 90 000.00
	Chapitre 928	+ 5000.00
	Chapitre 933	+ 3 000.00
	Total	0.00

M. KOUETA quitte la séance.

Certificats d'Economies d'Energie (CEE) – Autorisation de vente

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le fait que la Ville de Caen soit chef de file dans la vente des certificats d'économies d'énergie obtenus par les communes de Caen la mer jusqu'à la fin de la 4^{ème} période fixée au 31 décembre 2021,
- ❑ APPROUVE le principe de mise en vente d'un volume commun pour obtenir un meilleur tarif,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente des CEE obtenus annuellement jusqu'à la fin de la 4^{ème} période (31 décembre 2021) dans le cadre de la vente groupée menée par la Ville de Caen,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces démarches.

Acomptes sur subventions

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE cette pratique en 2019, en versant aux associations un acompte à verser en janvier 2020 égal à 30% de la subvention 2019. Cet acompte sera à valoir sur la subvention qui sera attribuée en 2020.

M. KOUETA entre en séance. Mme REGAIA quitte la séance.

Garantie d'emprunt de 1 815 262 € à CDC Habitat pour la réhabilitation de 96 logements de la résidence Marignan située rue Marignan à Hérouville-Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 815 262 € souscrit par la SA HLM CDC Habitat Grand Ouest auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 102 656 constitué de 2 lignes du Prêt,
- ❑ DECIDE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- ❑ S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Mme RIBALTA quitte la séance.

SHEMA – Acquisition d'actions

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Karine BACHELEY, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE la participation de la ville à l'augmentation de capital de la SHEMA par l'acquisition de 44 actions à 229 €,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette souscription.

Mme REGAIA entre en séance.

Révision libre du montant de l'attribution de compensation au titre de l'année 2020 suite à la réévaluation du droit de tirage

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les conditions de la révision libre de l'attribution de compensation et les corrections de son montant, pour le financement des charges transférées,
- ❑ APPROUVE le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle au titre de l'année 2020, résultant de la fixation libre, soit 1 473 881.91 €,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ❑ DIT que l'exécution financière et le constat du service fait du marché sera assuré par chaque membre du groupement pour ce qui le concerne

Transformation d'un poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 80 % en un poste du même cadre d'emplois à temps complet 100 %

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de transformer un poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 80 % en 1 poste du même cadre d'emplois à temps complet.

Prestation d'action sociale - participation aux frais de repas du personnel de la ville et du CCAS

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de verser à compter du 1er février 2020, une participation sur les repas servis au RIA, aux agents à hauteur de :
 - ♦ 3.00 € par repas et 3.22 € à partir du 80ème repas sur l'année en faveur du personnel dont l'indice brut de la fonction publique est inférieur ou égal à l'indice brut terminal de la grille du grade des agents de maîtrise principaux (indice maximal de la catégorie C),
 - ♦ de 2.45 € en faveur des autres agents.

Opération de recomposition et de requalification des espaces publics (placette centrale, cheminements, accessibilité, ...) du Centre Commercial de la Grande Delle / Autorisation de sollicitation de subvention auprès des financeurs et des partenaires

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe LAFORGE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des financeurs (Région Normandie, Communauté Urbaine Caen la Mer, État, Syndic de copropriété du Centre Commercial de la Grande Delle), les subventions mobilisables pour la réalisation de l'opération de recomposition et de requalification des espaces publics (placette centrale, cheminements, accessibilité,...) du Centre Commercial de la Grande Delle,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes utiles et les conventions avec l'ensemble des financeurs de l'opération de recomposition et de requalification des espaces publics (placette centrale, cheminements, accessibilité,...) du Centre Commercial de la Grande Delle.

Mme RIBLATA et M. KAHO entrent en séance. M. ALY quitte la séance.

Demande de subvention – Dispositif Petits déjeuners dans les écoles

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ VALIDE la démarche globale autour des petits déjeuners dans l'ensemble des écoles en Réseau d'Education Prioritaire,
- ❑ SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions,
- ❑ AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles en Réseau d'Education Prioritaire.

Transports scolaires – Convention avec la communauté urbaine portant délégation partielle de compétence

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire primaire,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Programme de travaux de rénovation thermique des groupes scolaires - Demande de subventions

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents institutions et organismes, au titre des différents dispositifs de soutien pour la rénovation thermique des bâtiments scolaires,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce programme de rénovation thermique des groupes scolaires.

Signature d'une convention d'adhésion Ville d'Hérouville Saint-Clair au GE MEDIA

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claire GARNIER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au GE MEDIA à compter du 1^{er} janvier 2020. Le coût de l'adhésion première année étant de 100 €, 60 € les années suivantes.

Aide à l'accession sociale à la propriété

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claire GARNIER, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces subventions.

M. HABIB quitte la séance.

Convention d'Objectifs et de Moyens avec Cap Sport

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec Cap Sport.

Mme RIGOT et M. DUFOUR quittent la séance. Ms. ALY et HABIB entrent en séance.

Projet « Chantier de jeunes à Ahfir, Maroc en juillet 2020 »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Siméoni KOUETA NOUSSITHE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ VALIDE le projet de « chantier de jeunes à Ahfir en juillet 2020 » sur les crédits « Relations Internationale » et « Jeunesse » 2020,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CGET une subvention d'un montant de 2500 €,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les associations « CITIM » et la « MJC-MAISON POUR TOUS »,
- ❑ AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes permettant l'exécution de cette délibération.

M. AYDIN quitte la séance.

Subvention à l'association « APF France Handicap » pour le projet « Voyage Solidaire en Crète »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Siméoni KOUETA NOUSSITHE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « APF France Handicap » pour accompagner ce projet. Cette somme sera imputée sur les crédits 2020 Relations Internationales,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes permettant l'exécution de cette délibération.

Mme BOISSET quitte la séance.

Echanges d'emprises foncières entre la ville et l'Etat – quartier du Bourg – rue des Sources

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de l'échange d'emprises à titre onéreux sans versement de soulte entre la ville et l'Etat. Plus précisément, la ville récupère 1 032 m² environ de terrain issus des parcelles cadastrées CE numéros 99 et 188 et l'Etat récupère 473 m² environ de terrain constituée par la parcelle cadastrée en section CE numéros 100,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif d'échange,
- ❑ CONFIE la rédaction de l'acte administratif à l'Etat.

Mmes RIGOT et BOISSET entrent la séance.

15 rue Guyon de Guercheville – Lycée Salvador Allende - Transfert de la ville à la Région Normandie d'une partie des parcelles CN numéro 49 et 50 pour une surface totale d'environ 31 871 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE du transfert conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004 de la pleine propriété des parcelles issues du découpage parcellaire des parcelles cadastrées en section CN numéros 49 et 50, pour une surface d'environ 31 871 m² sous réserve du document d'arpentage, au profit de la Région Normandie à titre gratuit. La Région Normandie se chargera de la rédaction de l'acte administratif de régularisation de ce transfert,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit acte administratif.

104 Grande Delle – Ecole « Camille Blaisot » - Désaffectation et déclassement d'un terrain

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ CONSTATE la désaffectation du domaine public scolaire, sur une emprise d'environ 16 m² au sein de la parcelle cadastrée en section CP numéro 144 située au 308 Grande Delle,
- ❑ DECIDE de son déclassement du domaine public

M. DUFOUR entre en séance.

104 Grande Delle – Vente par la ville d'une emprise d'environ 16 m² issue de la parcelle cadastrée CP numéro 144 à Monsieur BOUTEILLER Jean-Roger

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente d'une emprise d'environ 16 m² issue de la parcelle cadastrée en section CP n°144 située au 104 Grande Delle au profit de Monsieur BOUTEILLER Jean-Roger au prix de 320 €. Les frais d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente,
- ❑ CONFIE la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayet, 14000 CAEN.

M. AYDIN entre en séance.

Presqu'île hérouvillaise : désignation de l'aménageur-concessionnaire pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DÉSIGNE le groupement NEXITY constitué des sociétés FONCIER CONSEIL SNC et VILLES ET PROJETS en tant qu'aménageur-concessionnaire pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la Presqu'île hérouvillaise,
- ❑ RAPPELLE que, conformément aux dispositions contenues au projet de traité de concession, les deux filiales devront créer une société ad hoc spécifiquement dédiée à la réalisation de la ZAC dans un délai de six mois à compter de la date de la présente délibération,
- ❑ APPROUVE les dispositions du projet de Traité de concession et ses annexes, telles qu'exposées dans la présente délibération,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le traité de concession et ses annexes, dans le respect des délais réglementaires liés à la notification des candidats évincés,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ZAC communale Presqu'île hérouvillaise - Désaffectation et déclassement d'une emprise

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ CONSTATE la désaffectation du domaine public, sur une emprise d'environ 6 550 m² au sein de la ZAC communale Presqu'île hérouvillaise. Il est précisé que les surfaces pourraient être légèrement modifiées au regard du document d'arpentage définitif à venir,
- ❑ DECIDE de son déclassement du domaine public.

ZAC communale Presqu'île hérouvillaise – vente par la ville à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la parcelle cadastrée en section CC numéro 7, d'une partie de la parcelle cadastrée en section CC numéro 8 et d'une partie de domaine public communal après désaffectation et déclassement pour une surface totale d'environ 11 810 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente la parcelle cadastrée en section CC numéro 7 pour une emprise d'environ 1 876 m², d'une partie de la parcelle cadastrée en section CC numéro 8 pour une emprise d'environ 3 384 m² et une partie du domaine public communal après désaffectation et déclassement pour trois emprises d'environ 360, 1 886 et 4 304 m². Le prix total de cette cession est de 35 430 euros net vendeur soit 3 euros par mètre carré. Ces parcelles situées au sein du périmètre de la ZAC Presqu'île hérouvillaise représentent une surface totale d'environ 11 810 m². Il est précisé que les surfaces pourraient être légèrement modifiées au regard du document d'arpentage définitif à venir. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente,
- ❑ CONFIE la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

Subvention pour l'achat de vélos électriques

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Sèngded CHANTHAPANYA, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces subventions.

Impasse des Ormes - Cession à Monsieur LAMACHE Jérôme d'une emprise d'environ 1 612 m² extraite des parcelles CY numéros 9 et 10 d'une contenance totale de 2 882 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente à Monsieur LAMACHE Jérôme avec faculté de substitution à la personne morale d'une emprise d'environ 1 612 m² extraite des parcelles CY numéros 9 et 33 d'une contenance totale de 2 882 m², au prix de 105 000 € net vendeur euros net vendeur. Les frais d'arpentage seront à la charge de la ville. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente; étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville,
- ❑ CONFIE les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude DVML, notaires, rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

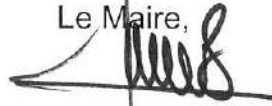
Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,



Rodolphe THOMAS